



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

# ***Avis public***

## **AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03 RELATIF À LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, le 2 juin 2025 :

*Règlement numéro 2025-03 relatif à la gestion des installations septiques*

L'objet dudit règlement est d'encadrer la gestion des installations septiques du territoire de Saint-Bernard-de-Michaudville conformément aux normes du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) adopté par le gouvernement du Québec.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité ([saintbernarddemichaudville.qc.ca](http://saintbernarddemichaudville.qc.ca)).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

**Objet :**

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03 RELATIF À LA GESTION DES INSTALLATIONS  
SEPTIQUES**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 17 h 20 et 17 h 30, le 3 juin 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 juin 2025.

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe